

Permis n° 3985

**VILLE DE NEUFCHATEAU****URBANISME****AVIS D'ANNONCE DE PROJET**

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Les demandeurs sont M. Golinveau Guillaume et Mme Guillaume Sarah demeurant Rue du Stoc 2 boîte 4 à 6850 Offagne.

Le terrain concerné est situé Chemin du Vieux Moulin, 4 à 6840 Neufchâteau et cadastré division 5, section C n°489N.

Le projet est de type : construction d'une habitation unifamiliale, et présente les caractéristiques suivantes :

– Ecart :

- présence de baie à dominante horizontale : des baies à dominante horizontale sont présentes en façade arrière afin de permettre un éclairage et une ventilation conforme des locaux sans avoir une multiplication de petites fenêtres. Cette disposition est également présente dans les bâtiments voisins faisant partie du même lotissement.
- empiètement hors de la zone de construction de 30 cm : la zone de construction est de 16 mètres de façade. La maison de gauche (lot n° 4, maisons n° 6) n'est pas construite en mitoyenneté. Nous nous positionnons donc à 1,90 mètre par rapport à la limite séparative de ce lot. Le programme du maître de l'ouvrage débouche sur une emprise au sol de 14,40 mètres. Côté droit, nous sortons donc de la zone de construction de 30 cm. Il reste un passage latéral avec la limite séparative du lot 2 (maison n° 2) de 4,70 mètres au lieu des 5 mètres initialement prévues aux plans du lotissement. Cette disposition ne perturbe pas la lecture du front de bâtisse du lotissement dans son ensemble, n'implique aucune nuisance supplémentaire au voisin (maison n° 2), et ne compromet pas l'éventualité d'une demande future de construction d'un car-port.

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h (sauf le jeudi après-midi) à l'adresse suivante : Service Urbanisme, Grand-Place, 3 à 6840 Neufchâteau et le .....25.10.6  
après 16 h 30 sur rendez-vous uniquement à convenir au plus tard la veille au 061/27.50.94.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de M. MAYNE P. (Service urbanisme)

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du.....17/10/2019.....**  
**Au.....21/07/2019..... au collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : NEUFCHATEAU, Grand-Place, 1 à 6840 Neufchâteau ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : commune@neufchateau.be

Le Directeur Général,

L'Echevin de l'Urbanisme,

Le Bourgmestre,

J-Y DUTHOIT

F. HUBERTY

D. FOURNY